

# Vacances ADOLESCENTS 11-17 ans

CAF TOURAINE  
TSA 47444  
37929 TOURS CEDEX 9

**CAHIER DES CHARGES**  
Dispositif AVAS

**APPEL A  
PROJETS**  
Départemental  
Année 2019

## ***Introduction***

La politique d'Action sociale des Caisse d'Allocations Familiales (Caf) visant à mieux concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale se traduit, en particulier, par l'accompagnement de politiques Enfance/Jeunesse, au niveau local.

Les besoins des familles d'enfants de 3 à 11 ans sont désormais bien couverts notamment par les Accueils de Loisirs Sans Hébergements (Alsh).

La Caf Touraine, au titre de la convention d'Objectifs et de Gestion 2018-2022, s'est engagée à « soutenir la création de services et d'actions adaptés aux besoins spécifiques des adolescents ».

Pour 2019, la Caf souhaite diversifier l'offre en direction des adolescents et surtout amplifier le dispositif AVAS.

A ce titre, la Caf lance un appel à projet spécifique visant à soutenir des départs collectifs et encadrés en vacances d'adolescents de l'ensemble du territoire du département d'Indre et Loire. Plusieurs modifications ont été apportées visant à dynamiser l'AVAS.

### ***1. Cadre de l'appel à projets***

Cette expérimentation s'inscrit dans l'esprit de la circulaire CNAF n°2010-103 relative aux projets « expérimentation adolescents ».

Il s'agit de favoriser l'autonomisation des adolescents. Les compétences acquises ou renforcées (anticipation, l'organisation, la mobilité, la sociabilité, etc.) lors du montage de projet de séjour ont vocation à être réutilisées dans la suite du parcours de l'adolescent.

La CAF accompagnera une dynamique départementale d'évaluation de ces projets.

### ***Dénomination et durée :***

L'appel à projets concerne les séjours de l'année 2019.

Cet appel à projet ne vise pas à financer

- des départs en vacances individuels
- des départs autonomes

La CAF est dans un logique ciblage des familles ayant de faibles ressources.

**Public ciblé :**

Le public concerné : Les jeunes de 11 à 17 ans révolus issus de familles ayant reçu, pour la période considérée, une notification de droit à l'aide aux Vacances Enfants (AVE) et ayant un quotient familial inférieur à 709 €.

**Porteurs :**

Personnes morales de droit public ou privé à but non lucratif.

- Les structures locales d'animation jeunesse quel que soit leur mode de gestion
- Les structures d'animation de la vie sociale (les centres sociaux ou espaces de vie sociale agréés par la CAF)

**Modalités de financement :**

Le financement est collectif versé au porteur de projet. Il vient en déduction de la participation familiale du jeune concerné.

QF 0 € - 449 €	QF 450 € - 709 €
80 % du coût du séjour plafonné à <b>700 €</b> soit une aide maximum de <b>560 €</b>	60 % du coût du séjour plafonné à <b>700 €</b> soit une aide maximum de <b>420 €</b>

(Le coût moyen d'un séjour « classique » est de 700 € par enfant pour un séjour de 7 jours).

Dans la mesure où les montants de l'Aide AVAS ont été revalorisés, le jeune ne peut cumuler l'AVAS et l'AVE.

La solvabilisation générale du projet ne peut intervenir que si le porteur de projet se mobilise en priorité sur le départ en vacances des adolescents issus de familles fragiles ou par la recherche de financement complémentaire lorsque le public est mixte.

Le séjour minimum est de 5 jours/4 nuits. Il doit se situer pendant toutes les périodes de vacances scolaires à l'exception des vacances d'hiver.

**Le séjour doit être agréé DDCS (hors séjour accessoire rattaché à un ALSH)**

Un accompagnement doit être assuré par le porteur de projet en amont du projet, pendant et après le séjour.

### ***Modalités de paiement :***

Le paiement est assuré par la Caf en une seule fois au porteur de projet et vient en déduction de la participation financière du jeune concerné.

## ***2. Réponse à l'appel à projet***

### ***Forme :***

Pour répondre à l'appel à projets, le postulant devra rédiger un projet comportant :

- l'énoncé ou le rappel synthétique du ou des axes politiques du territoire et du porteur de projet concernant la jeunesse,
- une description du projet en mettant en avant l'implication des adolescents,
- un budget prévisionnel faisant apparaître le montant sollicité au titre des droits individuels,
- Le nom, le CV et la fiche de fonction de la personne retenue en tant que référent du « projet ».

### ***Sélection des demandes éligibles :***

Instruits par les services de la CAF, les dossiers seront examinés par un comité technique interne.

Ce comité technique se réunira aux dates suivantes :

Dates limites de dépôt des projets : **3 semaines avant la date de commission**

- **date limite du dépôt : 30 avril 2019**                      **Commission : 16 mai 2019**
- **date limite du dépôt : 31 mai 2019**                      **Commission : 13 juin 2019**

Pour tout renseignement contacter l'équipe territoriale de référence.

Tous les projets répondant aux objectifs fixés pourront être retenus, dans la limite des crédits disponibles.

## ***3. Bonification***

Les opérateurs bénéficient d'une subvention forfaitaire à l'accompagnement de projet de 500 € pour l'année 2019 dans l'attente de la mise en place de la Prestation de service jeunes (2020)

Les conseillères techniques territoriales et les chargées de développement de la CAF sont à votre disposition pour vous apporter un appui à l'élaboration du projet, vous trouverez leurs coordonnées mails et téléphone ci-dessous :

<b>EQUIPE TERRITORIALE CAF</b>		
<b>Territoires</b>	<b>Conseillère Technique</b>	<b>CDSL</b>
Communauté de communes <b>Touraine Ouest Val de Loire</b> Communauté de communes de <b>Gâtine Choisilles Pays de Racan</b> Communauté de communes de <b>Touraine Est Vallées</b>	Karine Lormois : <a href="mailto:Karine.lormois@caftours.cnafmail.fr">Karine.lormois@caftours.cnafmail.fr</a> Tél : 02-46-67-10-61 Port : 06-25-25-51-49	Sylvie Michel : <a href="mailto:Sylvie.michel@caftours.cnafmail.fr">Sylvie.michel@caftours.cnafmail.fr</a> Tél : 02-46-67-10-69 Port : 06-25-25-51-88 Marie Hélène Péala (CC <i>Touraine Est Vallées</i> ) <a href="mailto:Marie-helene.peala@caftours.cnafmail.fr">Marie-helene.peala@caftours.cnafmail.fr</a> Tél : 02-46-67-10-68 Port : 06-25-25-52-21
Communauté de communes du <b>Castelrenaudais</b> Communauté de communes du <b>Val d'Amboise</b> Communauté de communes de <b>Bléré Val de Cher</b> Ville de <b>Saint Pierre des Corps</b>		Nathalie Palmenty <a href="mailto:Nathalie.palmenty@caftours.cnafmail.fr">Nathalie.palmenty@caftours.cnafmail.fr</a> Tél : 02-46-67-10-60 Port : 06-25-25-51-70
Communauté de communes <b>Touraine Vallée de l'Indre</b> Communauté de communes <b>Touraine Val de Vienne</b> Communauté de communes <b>Chinon Vienne et Loire</b>	Mélanie Landreau : <a href="mailto:Melanie.landreau@caftours.cnafmail.fr">Melanie.landreau@caftours.cnafmail.fr</a> Tél : 02-46-67-10-62 Port : 06-25-25-51-63	Didier Le Gouzouguec (en remplacement d'Emilie Frigui) : <a href="mailto:didier.legouzouguec@caftours.cnafmail.fr">didier.legouzouguec@caftours.cnafmail.fr</a> Tél : 02-46-67-10-67 Port : Sylvie Michel (CC Chinon Vienne et Loire) <a href="mailto:Sylvie.michel@caftours.cnafmail.fr">Sylvie.michel@caftours.cnafmail.fr</a> Tél : 02-46-67-10-69 Port : 06-25-25-51-88
Communauté d'Agglomération <b>Tours plus</b> (hors Saint Pierre des Corps)	Armelle Pioffet : <a href="mailto:Armelle.pioffet@caftours.cnafmail.fr">Armelle.pioffet@caftours.cnafmail.fr</a> Tél : 02-46-67-10-62 Port : 06-25-25-51-63	Emilie Sœur : <a href="mailto:Emilie.soeur@caftours.cnafmail.fr">Emilie.soeur@caftours.cnafmail.fr</a> Tél : 02-46-67-10-70 Port : 06-22-71-41-04
Communauté de communes de <b>Loches Sud Touraine</b>	Nathalie Retel : <a href="mailto:Nathalie.retel@caftours.cnafmail.fr">Nathalie.retel@caftours.cnafmail.fr</a> Tél : 02-46-67-10-71 Port : 06-25-25-51-46	Marie Hélène Péala : <a href="mailto:Marie-helene.peala@caftours.cnafmail.fr">Marie-helene.peala@caftours.cnafmail.fr</a> Tél : 02-46-67-10-68 Port : 06-25-25-52-21